

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
01/07/2026	19	19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger FERREIRA, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, M. Bruno BOUCHER, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, Mme Angéline MORNAY, M. Lionel THOMAS, Mélanie FERREIRA, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Adeline GOUACHE, M. Romain ALLOY

Absents excusés :

Mme Virginie CAQSUERET-GRISEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROUX
Mme Annick DENIS a donné pouvoir à Mme Florence BOISSET
M. Clément JARDIN a donné pouvoir à M. Roger FERREIRA

Secrétaire : Mme Florence BOISSET

DELIBERATION D 26 07 58	BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n° 1 Réajustement 1^{er} semestre 2026
------------------------------------	---

Vu la délibération du conseil municipal n° 7 du 12 mars 2026 adoptant le budget communal de Suèvres,
Vu la nécessité d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
2051 (20) : Concessions, droits similaires	- 294,85 €		
2111 (21) : Terrains nus	- 939,69 €		
21311 (21) : Bâtiments administratifs	- 660,00 €		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	- 700,70 €		
21351 (21) : Bâtiments publics	6 727,64 €		
2152 (21) : Installations de voirie	19,42 €		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	361,82 €		
21538 (21) : Autres réseaux	700,94 €		
21568 (21) : Autre matériel, outillage incendie	- 4 178,25 €		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	- 1 036,33 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

Suèvres, le 10/07/2026
Le Maire : Frédéric DEJENTE

Le secrétaire de Séance : Mme Florence BOISSET

Acte certifié exécutoire
Publié le 11/07/2026



Causé de réception en préfecture
05-214102527-20260709-COM-SUE-58-2026-DE
Date de télétransmission : 20/07/2026
Date de réception préfecture : 20/07/2026



SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Date de la convocation	afférents au conseil municipal	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
01/07/2026	19	19	16	19

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger FERREIRA, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, M. Bruno BOUCHER, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, Mme Angéline MORNAY, M. Lionel THOMAS, Mélanie FERREIRA, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Adeline GOUACHE, M. Romain ALLOY

Absents excusés :

Mme Virginie CAQSUERET-GRISEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc LEROUX
Mme Annick DENIS a donné pouvoir à Mme Florence BOISSET
M. Clément JARDIN a donné pouvoir à M. Roger FERREIRA

Secrétaire : Mme Florence BOISSET

DELIBERATION D 26 07 59	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2025
------------------------------------	---

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit les dispositions applicables aux services publics locaux. En application de l'article L. 2224-5 du CGCT, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de l'arrêté du 2 mai 2007, la collectivité ou l'autorité délégante est tenue d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport a pour objectifs de :

- fournir les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la qualité de la gestion du service, son évolution et les facteurs qui l'expliquent ;
- assurer une plus grande transparence de la gestion du service public à l'égard des usagers ;
- favoriser une meilleure maîtrise des coûts du service.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 est présenté au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour :

- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2025 ;
- charge Monsieur le Maire :
 - de transmettre la présente délibération ainsi que le rapport en préfecture ;
 - d'assurer l'information des usagers sur les modalités de consultation du rapport en mairie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suèvres, le 10/07/2026
Le Maire : Frédéric DEJENTE

Le secrétaire de Séance : Mme Florence BOISSET

Acte certifié exécutoire
Publié le 11/07/2026



Accusé de réception en préfecture
11-214102527-20260709-COM-SUE-59-2026-DE
Date de télétransmission : 15/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

